



QUAND VENIR CONSULTER AUX URGENCES DE LA MATERNITE ?

Les urgences de la maternité sont ouvertes 24 heures sur
24, 7 jours sur 7, et se situent au niveau **des salles de
naissances, bâtiment Chatiliez au 1er étage.**

Voici les motifs qui peuvent vous amener à consulter dans votre dernier mois de grossesse :

Contractions utérines régulières et douloureuses :

- Toutes les 5 minutes pendant 2H si c'est votre 1^{er} enfant
- Toutes les 5 minutes pendant 1H ou toutes les 10 minutes pendant 2H, pour un second accouchement (et les suivants)

Ces conseils sont donnés à titre indicatif, mais bien sûr, si la douleur des contractions est vraiment trop forte et difficilement supportable, pas besoin de chronométrer vos contractions, vous pouvez aller à la Maternité !

Perte de sang ou de liquide :

S'il s'agit du bouchon muqueux (une perte vaginale glaireuse, visqueuse, brunâtre), il n'est pas considéré comme un saignement (c'est plutôt un amas de sécrétions), et ce n'est pas une indication à venir à la maternité.

Diminution des mouvements actifs du bébé :

À la date prévue de votre terme de grossesse, si vous n'avez pas accouché, il est important d'effectuer une consultation (monitoring et échographie). Celle-ci sera assurée par une sage-femme dans le service des salles de naissances (1^{er} étage, Maternité).

La veille de votre terme, soit le / /

Merci de téléphoner entre 9H et 12H au :

03.20.69.45.53

La sage femme fixera avec vous le rendez-vous de consultation du lendemain.

